

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Mans  
Le : 01/04/2025  
Et

Publication du : 01/04/2025

L'an 2025, le 31 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

**Présents** : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

**Excusés** : Mme GIGOMAS Jeanine (procuration à Mme HEURTEBISE Sandrine), Mme BORDIN Ingrid (procuration à BASNIER Serge), M. COPHIGNON Alain (procuration à Mme CHEDET Laurence), M. ROBIN Thierry (procuration à Claude BESNIER)

**Absents** : M.GOIBEAU Ludovic

**Assistait également** : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire générale de mairie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HEURTEBISE Sandrine

2025-018 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Les bases d'imposition effectives ont augmenté de 1,7%, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de fixer comme suit pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,99 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %
- Taxe d'habitation : 9,80 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/04/2025  
Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT

